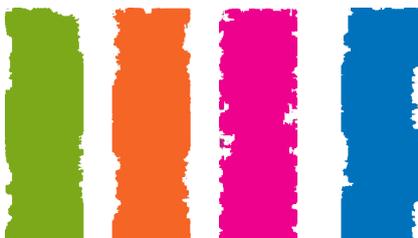




Pour citer cet article :

**Association des surintendantes d'usines et de services sociaux.
Assemblée générale du 21 février 1928, Paris, Moderne
Imprimerie, 1928, p. 1-6.**

Source : Gallica / CEDIAS-Musée social



Association des
surintendantes d'usines et de
services sociaux : bulletin du
Comité permanent

Association des surintendantes d'usines et de services sociaux :
bulletin du Comité permanent. 1928/02/21.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

Association des Supintendantes

D'USINES ET DE SERVICES SOCIAUX

Reconnue d'Utilité Publique.

Assemblée Générale du 21 Février 1928

SOMMAIRE

Rapport moral, par Mademoiselle ROUTIER ;

Rapport financier, par Madame E. VIOLLET ;

Rapport de M. Louis AMIEUX, administrateur-délégué de la maison Amieux frères ;

Rapport de M. MICHALON, industriel (Etablissements réunis, de Vienne) ;

Allocution de M. Jacques LEBEL, président du Comité central des Allocations familiales ;

Rapport de Madame MOUTH, directrice de la Maison maternelle de Blamont ;

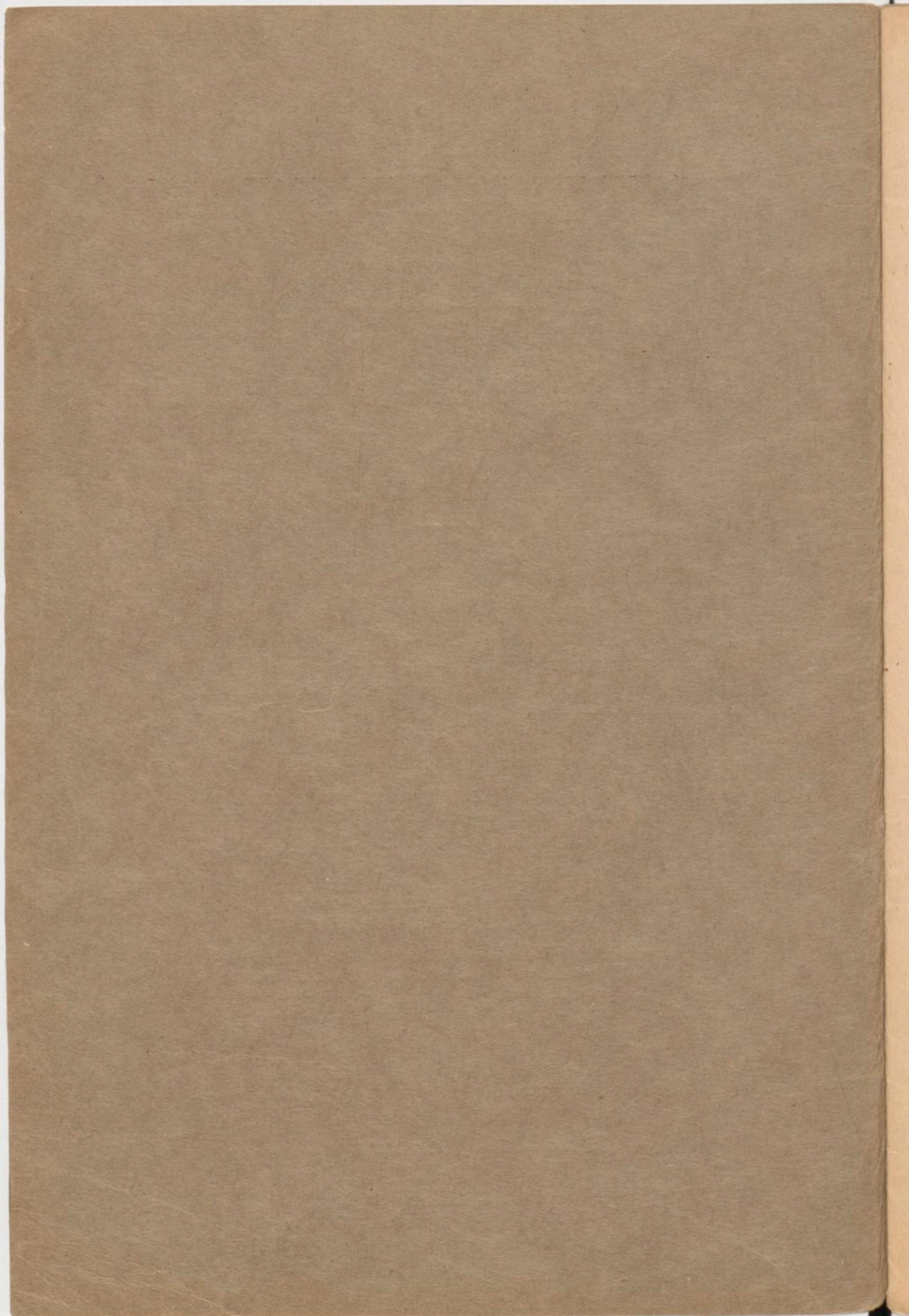
Rapport de Mademoiselle CATELET sur la "Sélection professionnelle" ;

Rapport de Mademoiselle GEOFFROY sur "l'Enseignement ménager et l'Education familiale".

Allocution de M. le docteur P. ARMAND-DELILLE, président de l'Association des Surintendantes d'Usines et de Services Sociaux ;

19, Rue Dareau, 19

PARIS-14°



FONDÉE LE 1^{er} MAI 1917
Reconnue d'Utilité Publique

ASSOCIATION des SURINTENDANTES

D'USINES et de SERVICES SOCIAUX

Reconnue d'Utilité Publique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : D^r P. ARMAND-DELILIE, Médecin des Hôpitaux, Secrétaire général de l'Œuvre Grancher.

Vice-Présidentes : Mme C. BRUNSCHVICG, Présidente de la Section du travail du Conseil National des Femmes Françaises.

Mlle DE MONTMORT, Fondatrice de l'Association des Infirmières Visiteuses de France.

Secrétaire générale : Mlle ROUTIER, Surintendante de la Compagnie générale d'Electricité.

Secrétaire adjointe : Mlle M. DIEMER.

Trésorière : Mme E. VIOLLET, Présidente Fondatrice de l'Association pour l'Aide aux Mères de Famille.

MEMBRES DU CONSEIL

Général APPERT, Chef du Personnel à la Société Thomson-Houston.

M. BONVOISIN, Directeur du Comité central des Allocations Familiales.

Professeur CALMETTE, Sous-Directeur de l'Institut Pasteur.

Mlle CATELET, Surintendante à la Société Géo.

Mlle DE COUBERTIN, Secrétaire générale de l'Association Fénélon.

Mlle DELAGRANGE, Surintendante au Ministère de l'Hygiène.

Mme GUILLON, Surintendante, Secrétaire générale des Foyers Féminins de France.

Mlle HARDOUIN, Surintendante attachée aux Caisses de Compensation.

Commandant HUC, Délégué aux Œuvres Sociales des Chemins de Fer Paris-Orléans.

Mme JACOB, Surintendante; Inspectrice à l'Œuvre de la Protection du Nourrisson.

M. LALLEMAND, ancien Conseiller d'Etat, ancien Préfet de la Seine-Inférieure.

M. NICAIZE, Administrateur-Délégué de la Société Lorraine.

M. PICHON, Secrétaire général des Industries Métallurgiques et Minières.

Mme SCHRAMECK, Surintendante.

M. WEBER, Administrateur de la Société Géo.

COMITÉ D'HONNEUR

Mesdames

CAUBET.

DESLAURIERS.

MAX LAZARD.

BERTRAND DE MUN.

JULES SIEGFRIED.

D^r WEILL-RAYNAL.

Mlle MARGUERITE JAVAL.

MM.

AZARIA.

Général CURMER.

Pasteur DOUMERGUE.

Chanoine DUPIN.

JUSTIN GODARD.

HUDELO.

MARCEL LECOQ.

Abbé VIOLLET.

WILBOIS.

MEMBRES HONORAIRES

Mme HALPHEN-FOULD.

Mme DE CASTELBAJAC.

Caisse de Compensation du Bâtiment et des Travaux Publics.

Caisse de Compensation de la Région Ardennaise (Charleville).

Caisse de Compensation de la Région Parisienne.

Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité.

Compagnie Thomson-Houston, à Paris.

Etabl. NICOLLE, à Lomme (Nord).

Etabl. PAUL LARUE, à Senones (Vosges).

Etabl. PASCAL VALLUIT (draps), à Vienne (Isère).

M. MAGDALENAT.

MM. MICHELIN, à Clermont-Ferrand.

Mines de Carmaux.

Mines du Nord-Est, à Pienne.

Peausserie COMBE et Cie, à St-Denis.

M. PEUGEOT, à Montbéliard (Doubs).

Soc. anon. des Ateliers d'Aviation Bréguet.

Société Lorraine-Dietrich, à Argenteuil.

Usines Lemaire-Destombes, St-André (Nord).

Principaux Postes occupés par les Surintendantes.

Compagnie Générale d'Electricité à Ivry, Orléans, Bordeaux, Boithorel, Lyon, Lorraine-Dietrich à Argenteuil et à Lunéville, Compagnie Nilmelior, Tréfileries du Havre, Compagnie Générale des Métaux, Comité du Retour à Reims, Service Social de la Préfecture de la Seine-Inférieure, Pyrotechnie de Bourges, Arsenal de Rennes, Arsenal de Puteaux, Cartoucherie de Vincennes, Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, Ministère des Régions libérées, Foyer

des Ouvrières de Saint-Etienne, Usines Michelin, Foyer de l'Ouvrier, Usines des Locomotives Batignolles-Châtillon, Permanence d'Entre-Aide Sociale, Auxiliaires de la Caisse de Compensation de la Région Parisienne et du Bâtiment, Ateliers de Paris-Orléans, Usine de Morvillars, Usines Géo, Usines Tudor, Compagnie Lorraine des Lampes et Charbons de Pagny-sur-Moselle, Usine Dietrich de Reischshoffen, Service Social de la Maternité Hôpital Saint-Antoine, Consortium des Textiles de Vienne, Usine des Isolants à Vitry, Fonderies de Rosières, Maison de l'enfance à Montluçon, Maison de Couture Patou, Soie Artificielle du Sud-Est, Biscuiterie Brun à Grenoble, Usine Peugeot à Montbéliard, La Nationale à Aubervilliers, Parfumerie Coty, Usine Combe à Saint-Denis, Compagnie P.-Orléans à Brives, Capdenac, Montluçon, Bordeaux, Vierzon, Nantes, Orléans, Limoges, etc. Protection du nourrisson. Maison Amieux (France), Maison Damoy.

Ecole de l'Association des Surintendantes

19, Rue Dareau (anciennement 43, rue Pernety). Métro : Saint-Jacques.

A. — Première Année : Enseignement général.

destinée : 1° aux futures travailleuses sociales, professionnelles ou bénévoles ; 2° aux femmes et jeunes filles désirant s'initier aux études sociales.

Enseignement théorique et pratique (durée : 8 à 10 mois).

CONDITIONS D'ADMISSION : Etre âgée de 18 ans au moins, justifier d'une bonne instruction générale, fournir de bonnes références.

Le Certificat d'Etudes Sociales, délivré après examen, permet aux élèves trop jeunes pour être admises à l'Ecole des Surintendantes d'occuper des postes rémunérés de Visiteuses, Auxiliaires, Secrétaires, etc., dans diverses organisations.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : S'adresser à Mlle DE GOURLET, Directrice de l'Ecole, 19, rue Dareau, qui reçoit le mardi de 14 à 18 heures et le vendredi de 9 à 10 h. 1/2.

B. — Deuxième Année : Année de spécialisation.

Cours et stages de spécialisation réservés aux travailleuses sociales capables d'assurer des fonctions de direction : Surintendantes d'usine, de services administratifs, de Cités ouvrières, Directrice de Services sociaux, Foyers, Caisses de compensation, etc...

CONDITIONS D'ADMISSION : Etre âgée de 25 ans au moins, vocation sociale, références morales, culture générale sérieuse, diplôme d'infirmière, bonne résistance physique.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : S'adresser à Mlle GEOFFROY, Directrice de l'Ecole, qui reçoit les mardis et vendredis, de 9 h. à 11 heures, 19, rue Dareau, 14°.

AUDITRICES. — Les auditrices ne sont pas tenues aux formalités indiquées ci-dessus. Elles peuvent suivre à leur choix tout ou partie des cours, et être admises aux stages après avis préalable de la Direction de l'Ecole.

Historique de l'Ecole des Surintendantes.

L'école des Surintendantes a été créée, à Paris, le 1^{er} mai 1917; les élèves qui en sont sorties ont été placées dans les Usines de l'Etat et dans l'Industrie privée où elles rendent d'éminents services. Quelques-unes participent également à la direction du service social de grandes Administrations publiques et privées.

En France, la création de cette nouvelle fonction a été déterminée par les besoins multiples de la population ouvrière occupée dans les usines de guerre.

Cette fonction n'est cependant pas dépendante de la guerre; elle lui survit et se développe dans l'œuvre de paix. Elle répond, en effet, à des besoins qui subsistent en tout temps : questions d'hygiène, de morale, d'éducation sociale, de liaison entre les employeurs et les employés.

Les chefs d'industrie, les grands commerçants, les administrateurs, se trouvent, par la force des choses, éloignés de leur personnel. Absorbés par la partie technique ou commerciale de leur direction, ils ne peuvent suivre dans le détail les besoins de ceux qu'ils emploient. La Surintendante complète leur œuvre; associée morale et sociale du patron, elle le décharge des nombreux soucis qu'entraîne pour lui le bien-être de ses employés.

Affectée à la direction du service social, elle peut organiser et diriger les œuvres qui en relèvent : Maternité, Crèche, Infirmerie, Garderie d'enfants, Cantine, Foyer, Coopérative, etc. S'il existe une cité ouvrière, elle peut l'administrer, d'accord avec le personnel existant.

Sa présence est une garantie d'ordre et de bonne gestion pour les œuvres sociales réalisées par la direction.

La Surintendante est en rapport direct avec le service médical et collabore avec lui pour la lutte contre les fléaux qui déciment la population. Elle est en relation constante avec la famille ouvrière : pendant que l'homme travaille au dehors, elle visite la femme et les enfants, s'enquiert de leurs besoins, de leur état de santé; elle apporte les conseils que lui inspire son expérience, et son action morale peut avoir la plus haute portée.

Pour remplir dignement de telles fonctions, il faut des femmes sérieusement préparées, offrant toutes les garanties d'honorabilité, de dévouement éclairé et d'expérience.

A cet égard, les établissements ou les administrations qui emploient les Surintendantes sorties de l'Ecole donnent témoignage de leur satisfaction.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE
L'ASSOCIATION DES SURINTENDANTES
D'USINES ET DE SERVICES SOCIAUX

21 Février 1928

Sous la Présidence de M. JACQUES LEBEL

Président du Comité Central des Allocations Familiales.

Rapport Moral

par Mademoiselle ROUTIER, Secrétaire Générale de l'Association.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Nous avons vu s'achever en 1927 la dixième année d'études depuis notre fondation. Comme toute initiative, surtout si elle est d'une nouveauté complète, la nôtre a étonné, enthousiasmé, choqué les esprits, selon le point dont chacun l'observait. Les enthousiastes proclamaient que tout industriel, toute grande administration devait avoir, aurait bientôt sa surintendante. Les choqués nous prédisaient une mort prochaine; ils y croyaient si bien qu'aujourd'hui encore ils affirment que c'est arrivé, et beaucoup d'entre vous, nous n'en doutons pas, ont entendu dire plus d'une fois qu'il n'y a plus d'École, plus d'Association des Surintendantes — et même qu'il n'y a plus de Surintendantes.

Ces méprises et ces enthousiasmes ne nous ont entraînés ni vers la tombe, ni vers des succès très rapides et très amples; et nous nous félicitons tout autant d'avoir grandi lentement que de n'avoir pas péri, nous souvenant que — selon l'adage si français et de si bon sens — « le temps ne respecte pas ce qui est fait sans lui ».

Cependant, n'exagérons rien; cette croissance est-elle si lente que nous le fait dire notre désir ardent d'activer les améliorations sociales auxquelles nous nous sommes consacrées? En comparant notre développement à celui d'autres généreuses entreprises de même famille, nous constatons que notre allure est celle de toute œuvre dont le succès dépend entièrement de la sélection minutieuse des sujets qu'elle forme.

Voulez-vous bien suivre, Mesdames et Messieurs, l'énumération que je vais vous lire? le dixième anniversaire de nos difficiles débuts justifie cette récapit-

tulation et même la réclame; elle ne sera pas longue et je suis persuadée qu'elle répond à vos légitimes curiosités.

Je parlais de sélection; voici d'abord, exprimée en chiffres, comment se révèle celle que nous avons opérée : nous avons reçu depuis 10 ans environ 2.000 demandes de renseignements émanant de personnes désireuses d'entrer dans notre École. Or, nous avons délivré 156 diplômes.

Venons au placement de nos élèves : voici dans quelles proportions et comment elles ont été réparties entre les différentes industries et administrations qui nous les ont demandées :

Usines : Mines et Métallurgie.....	42
Electricité.	8
Textiles.	9
Alimentation.	8
Industries diverses.....	11
TOTAL DES USINES.....	78
Couture et Grands Magasins.....	4
Administrations publiques et privées :	
Ministères et Préfectures.....	6
Régions libérées.....	14
Cie de Chemins de fer Paris-Orléans.....	9
Caisses de Compensation.....	16
Hôpitaux et Asiles.....	10
Centres d'Hygiène sociale.....	3
Ecoles sociales.....	2
Œuvres relatives à l'enfance.....	13
Foyers et résidences sociales.....	6
Centres d'assistance.....	9
Mutualités.	2
TOTAL DES ADMINISTRATIONS.....	90
TOTAL GÉNÉRAL.....	172

Nous avons actuellement 101 surintendantes en fonctions.

La différence entre ce total et celui de nos élèves diplômées provient de ce que certaines d'entre elles ont occupé plusieurs postes.

Cinquante-six élèves nous ont quittées, soit temporairement, pour des raisons personnelles, soit définitivement, pour bifurquer vers d'autres carrières dont nos études leur facilitaient l'accès. Il en est qui n'ont pris aucun poste, n'ayant suivi nos cours que pour enrichir leur documentation sociale. Ajoutons, pour ne rien laisser dans l'ombre, que lorsque nous constatons que les aptitudes d'une candidate ne correspondent pas aux postes offerts, nous préférons les faire attendre et ne pas exposer la candidate à un échec et l'employeur à une déception. Est-il besoin de vous dire que cette prudence n'a pas toujours été comprise et qu'elle a découragé quelques impatientes?

Enfin, dans ce nombre de 56, nous comptons les quatre chères Surintendantes que la mort nous a enlevées et qui nous ont laissé un durable et fervent souvenir.

La nomenclature que je viens de vous soumettre raconte notre histoire. Elle dit, depuis nos premiers postes de guerre, dans les usines de munitions muées après la paix en industries variées : notre entrée dans les autres industries qui

nous connurent par ces devancières; la persistance de l'intérêt dont les pouvoirs publics favorisèrent nos premiers efforts; l'appel que nous reçûmes des régions dévastées et des grandes organisations d'hygiène nées à la suite de la guerre; puis comment les créations relatives à la natalité, à la famille ouvrière nous demandèrent des auxiliaires, — telles la Caisse de Compensation et la Cie des Chemins de fer de Paris-Orléans; enfin comment Centres de travail et de secours semblent maintenant se donner le mot pour prouver par la variété de leurs buts la souplesse de notre formation.

N'est-il pas vrai que nous pouvons assurer, sans orgueil et sans illusion, que nous n'avons pas fait et qu'on n'a pas fait avec nous, depuis 10 ans, du mauvais travail?

On : c'est-à-dire tous nos amis du monde officiel et de l'industrie, du public même, qui ont cru en notre idée et nous ont aidées avec une si généreuse confiance à la réaliser.

*
* *

Avant de vous lire, comme nous le faisons tous les ans, la liste des placements de nos élèves de 1926-27, permettez-moi de donner un souvenir ému à l'une d'elles, Madame SABLIER, qui y figurait aussi, et que la mort a fauchée avant son entrée en fonctions; que sa famille sache combien sa mémoire est vivante parmi ses compagnes et quels regrets sa perte nous a laissés.

Ont été placées :

Mademoiselle BOURGEOIS, à la *Résidence Sociale de Levallois*.

Madame BRULARD et Mademoiselle DE LARRARD, aux *Caisses de Compensation de Maubeuge et de la Région Parisienne*.

Mademoiselle BOUCLIER, *Assistance scolaire à Grenoble*.

Mademoiselle BOUMIER, aux *Grands Magasins DECRÉ*, à Nantes.

Madame ROSSEL, à la *Maison de Couture PATOU*, à Paris.

Madame GRISEL, aux *Mines de Carmaux*.

Mademoiselle CLAUDE, aux *Usines Solvay*, à Dombasle (Meurthe-et-Moselle).

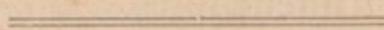
Mademoiselle GOYER, à l'*Usine de Tissage de MM. LEMAIRE-DESTOMBES*, près de Lille.

Mademoiselle PARFAIT, à l'*Usine Bréguet*, à Vélizy.

Mademoiselle SABLIER, *Maison des Enfants*, à Grasse.

Nous tenons à remercier Mlle GEOFFROY et Mlle DE GOURLET, nos deux Directrices, du soin avec lequel elles ont mené à bien l'ajustement de notre programme à deux années d'études au lieu d'une. Nous vous avons annoncé cette transformation au cours de notre dernière assemblée générale; elle est maintenant accomplie. Nous comptons 14 élèves en première année et 11 en seconde. Nous attendons beaucoup pour leur formation de l'avantage qui leur est donné de pouvoir mieux approfondir, en même temps que leurs responsabilités futures, les connaissances qui leur permettront d'y faire face.

Et nous croyons que notre École se prépare, sous cette forme, de nouvelles et longues années de vie utile et féconde.



Rapport Financier

par Madame E. VIOLLET, Trésorière de l'Association.

La vie financière de notre Association n'offre aucun intérêt particulier cette année; je me bornerai donc à vous faire la lecture des comptes. Mon rapport aura du moins la qualité la plus appréciable de ce genre de discours, il sera court et ne fatiguera pas longtemps votre attention.

Du 1^{er} janvier 1927 au 1^{er} janvier 1928.

RECETTES :	Intérêts des sommes en banque.....	172,80
	Droits d'inscription des élèves.....	9.435
	Souscriptions annuelles.....	2.275
	Don et prix Corbey.....	3.000
	Règlement de comptes avec l'Association de l'Amélioration du Logement ouvrier pour la liquidation du bail de la rue Pernety.....	2.016,60
	Reliquat de l'exercice 1926.....	18.460,40
		<u>35.359,80</u>
DÉPENSES :	Appointements des Directrices.....	18.000
	Indemnités aux Professeurs.....	2.440
	Frais de secrétariat.....	1.748,50
	Prêt d'honneur.....	500
	Impression du <i>Bulletin</i>	1.000
	Déplacements des Directrices, étrennes, voyages, etc.	1.424,90
	Chauffage, éclairage et service.....	869,40
	Impressions des circulaires et rapports de l'Assemblée Générale.....	2.466,60
		<u>28.449,40</u>
	<i>Reste en caisse au 1^{er} janvier 1928.....</i>	<u>6.910,40</u>
		<u>35.359,80</u>

Je n'ai pas, ainsi que les années précédentes, à vous donner le compte-rendu de la maison de la rue Pernety, puisque nous avons résilié notre bail et que nous sommes maintenant les hôtes de l'Association Fénelon, rue Dateau.

L'aide que nous a prêtée l'Association de l'Amélioration du Logement ouvrier en nous cédant ses droits sur la maison de la rue Pernety pendant huit ans, le généreux accueil de Mademoiselle DE COUBERTIN, la cordiale réception des Foyers Féminins sont d'aimables exemples du concours que peuvent se prêter les organisations sociales quand elles sont animées d'un esprit large et désintéressé.

Je m'en voudrais de ne pas signaler ces marques de bon accord qui expliquent en partie comment nous avons pu jusqu'ici, avec d'aussi faibles ressources, obtenir des résultats appréciables.

J'aurai le plaisir de vous donner, l'année prochaine, un compte-rendu de budget établi sur des éléments plus stables, mais... n'anticipons pas et qu'il vous suffise de savoir que nous avons lieu d'envisager avec confiance à tous points de vue, l'avenir de l'École des Surintendantes.